L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 3 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ, une grocerie située dans le Second District. S'adresser au No 68 rue Royale.
3 oct—1 f.

A vendre pour cause de réparations, une buvette (Bar Room) de premier ordre, faisant de bonnes affaires. S'adresser à Geo. Germann, 24 rue de l'Union. 29sept—1sem.

A vendre, pour cause de maladie du propriétaire, une pharmacie centralement située et faisant de bonnes affaires. S'adresser J. V., bureau de l'ABEILLE. 28 sept—1 sem

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain, chez Werlein, 135 Canal.
26 sept—1m

A LOUER.

Chambre garnie à louer dans une famille française. S'adresser rue St-Philippe 138 près Remparts 3 oct—

DEMANDES.

On demande une cuisinière (blanche). S'adresser au No 161 rue Delord.
3oct—1f

On demande—Un homme et sa femme pour s'occuper du jardinage, des animaux à la campagne. S'adresser, avec recommandations, à P. O. drawer No 951, Nlle-Orléans.
3 oct—2f

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants à domicile ou chez elles No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

En faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir lui verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

Médaille de Première Classe

DÉCERNÉE A

A. & H. MYERS,

de Philadelphie, Penn. pour le **Schuylkill Pure Malt Whiskey**, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magasine, 99,
6 oct 85—1an Nlle-Orléans.

Bureau de la Compagnie du Bienville Oil Works — Nouvelle-Orléans. — L'élection annuelle pour six directeurs de cette compagnie pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de MM Desforges, Jung & Cie, No 34 rue Carondelet, le LUNDI, 11 octobre 1886, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
ERNEST LANDRY, Jr.,
28 sept—au11oct Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 30 Septembre 1886.

D'un commun accord, la société existant sous la raison ANDRIEU BROS est dès ce jour dissoute. M. F. ANDRIEU continuera les affaires et assume toutes les obligations.
G. ANDRIEU.
2 oct—3f F. ANDRIEU.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Eliza Leblanc, Veuve de Ambrose Grabert.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 18,789—Division B—Attendu que Adonis Grabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Eliza LeBlanc veuve de Ambrose Grabert, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
29 sept—29—oct 3,8 Greffier.

Succession de Anna Mary Martin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,660—Division C—Attendu que Jos. Ostheimer, agent de Pétie Ostheimer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feue Anna Mary Martin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—28—2,7oct.

Succession de Mme Lucina Brumby.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,304—Division A—Attendu que Mme Mary Octavia Myers a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Lucina Brumby, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
25 sept—25,30 oct 3 Greffier.

Succession de Charles Kilshaw.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,672—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Charles Kilshaw tutrice naturelle administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
26 sept—26,30, oct 5. Greffier.

Succession de Jacob Rehm.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,728—Division D—Attendu que Jacob H. Rehm a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Rehm, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN
26sept—26,30—oct 5 Greffier.

Succession de John H. Hyams.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8,596—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry M. Hyams administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 sept—30—5,9 oct

Henry Montreuil vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Montreuil, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN,
30 sept—30—5,9 oct. Greffier.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans 30 septembre 1886.

En vertu de et conformément à une proclamation lancée par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté le 4 août A. D. 1886, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, le deuxième jour de novembre A. D. 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, afin d'élire un Représentant pour chaque District Congressionnel de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis, pour le Cinquantième Congrès, pour servir le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887.

Avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue conformément à l'Acte No 58 de la Session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, deuxième jour de Novembre A D 1886,

(étant le premier mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels polls que désignera le gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans afin que l'on puisse voter pour les officiers ci-après mentionnés, ainsi que le pourvoit la proclamation ci-dessus mentionnée, à savoir:

Deux Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis pour le Cinquantième Congrès qui seront élus par les électeurs qualifiés des deux Districts Congressionnels suivants dont font partie la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1887, à savoir:

Un Représentant pour le Premier District Congressionnel composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Plaquemines et St-Bernard.

Un Représentant pour le Second District Congressionnel comprenant les Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et dix-septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses Jefferson, St Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio returning officer, de la paroisse d'Orléans.
1er oct—1 jusqu'au 2 nov inclusivement.

Avis aux Votants

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1886.

Les personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les livres des Polls.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.

ALEX. BREWSTER,
Enregistreur, bureau d'enregistrement.
22 août—60 j

GROS LOT

$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000	25,000
1	Lot de	10,000	10,000
2	Lots de	6,000	12,000
5	Lots de	2,000	10,000
10	Lots de	1,000	10,000
20	Lots de	500	10,000
100	Lots de	200	20,000
300	Lots de	100	30,000
500	Lots de	50	25,000
1,000	Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

- Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ... $6,750
- Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit ... 4,500
- Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ... 2,250

1,967 Lots se montant à ... $265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ordinaire sur le Nouvelle-Orléans. Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre de la ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin de faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER.** Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS** de **MUSIQUE** de tous genres, au grand assortiment et aux prix les plus modiques **CAHIERS, LIVRES** de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1an

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES
Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

ELKIN & CIE,

100...... Rue du Canal...... 100

Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en

TAPIS

Velours Tournay, Mosaïque, Windsor,

TAPIS DE BRUXELLES.

—Aussi—

Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.

Toiles cirées, Linoleums et Cortioines Anglais.

RIDEAUX

Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.

Portières Turcoman et de Vienne,

Stores de fenêtres, Corniches, Flèches.

NATTES DE CHINE en grande variété.

RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.

18 avril—1 an

J. C. MORRISON,

AGENT D'IMMIGRATION DE L'ETAT DE LA LOUISIANE A L'ETRANGER

Bureau principal, 127 Broad street, New York.

Achat et vente de terres sur commission.

OUVRIERS AGRICOLES allemands et autres fournis pour exploiter les TERRAINS A LA PART. On peut également se procurer au bureau ci-dessus des ouvriers et des travailleurs de toutes sortes, aussi, à bref délai, DES DOMESTIQUES DES DEUX SEXES.

Réduction spéciale de taux de chemin de fer dans toutes les parties des Etats-Unis.

Passage de l'Europe ici, ou d'ici en Europe, par steamers de 1re classe, à prix très réduits.

Pour les conditions, s'adresser à

J. C. MORRISON,
127 Broad street, New York,
ou 6 rue du Camp (au 1er), Nlle Orléans, Lne.
18 sept—1 m—V et C

AU PUBLIC.

Réduction dans le Prix de la Lumière.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1886.

La COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLÉANS prévient les personnes à qui elle fournit du gaz ainsi que toutes celles qui résident sur le parcours de ses tuyaux de distribution que, à partir du 1er octobre 1886, des taux d'ESCOMPTE ADDITIONNEL seront accordés à ses clients. EN OUTRE des 10 pour cent dont ils bénéficient déjà sur leurs comptes mensuels, quand ceux-ci sont réglés avec promptitude.

Dépense—Un ct. par heure pour chaque bec donnant une lumière équivalant à celle de 20 bougies, moins 10 pour cent d'escompte.

Escompte Additionnel:

Sur comptes mensuels de $1 à $5, 5 pour cent
Sur comptes mensuels de 5 à 15, 10 pour cent
Sur comptes mensuels de 15 à 25, 15 pour cent
Sur comptes mensuels de 25 et au dessus, 20 pour cent

V. VALLOIS,
17 sept—3m Secrétaire.

La Grande Réouverture

—DU—

RESTAURANT LÉON,

Au No 22 rue St-Charles,

A eu lieu hier matin,

SAMEDI, 25 SEPTEMBRE 1886.

Cet établissement populaire et qui inspire la confiance a été entièrement remis à neuf et embelli, et a repris les affaires pour la saison, décidé à maintenir sa réputation déjà si bien établie et à conserver le bon vouloir de ses clients. Les amateurs de dîners élégants seront satisfaits à des prix modérés comme d'habitude. On trouvera au premier un restaurant français régulier, avec le même menu et aux mêmes prix.

Salon particuliers aussi pour parties.

LÉON LAMOTHE, Propriétaire.
26 sept—1 sem

Confiserie de l'Hôtel de la Monnaie.

Cette confiserie, établie depuis nombre d'années et dont le propriétaire est

GEORGE TOGNONI,

a été transportée récemment de l'encoignure Esplanade et Decatur au No 343, rue Decatur, vis-à-vis la Monnaie, et faisant suite immédiatement à l'encoignure ci-dessus.
21 sept—au 24 oct

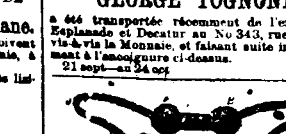

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

141 rue Julia, près Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an

INSTITUTIONS.

FONDÉE EN 1837.

Académie de Jefferson.

Ecole française et anglaise pour garçons,
72 rue St-Pierre.
Dirigée par MM. Grantham et Caron.
Ecole du jour et du soir. — Leçons particulières.
Prix: Ecole du jour, de $2 à $6 par mois.
Ecole du soir, $4. 3 oct—1f

COLLEGE JEFFERSON,

(STE-MARIE)

PAROISSE ST-JACQUES, Lne.,

Sous la direction personnelle des Pères Maristes.

La prochaine session commencera le 5 octobre.

Mardi PROCHAIN, 5 octobre, les élèves de la ville partiront pour le Collège sur le train de 4 heures 15 minutes du Mississippi Valley R. R. Le Père J. JOYCE, S. M. de la Faculté, sera à la gare pour prendre charge des élèves. 5 sept—1mV&C DMJ

Collège des Jésuites,

Rue Baronne, coin Commune.

Les CLASSES recommenceront à cette institution le LUNDI, 4 octobre.
THEOBALD W. BUTLER, S. J.,
28 sept—2sem Président.

COLLÉGE SPRING HILL.

Près de Mobile, Ala.

Ce Collège sera ouvert le LUNDI, 4 octobre. Ce jour-là les élèves partiront de la Nouvelle-Orléans pour Spring Hill par le train du matin. Le Président, Rév. D. McKinery, S. J., peut être vu à n'importe quel moment, jusqu'au jour de l'ouverture, à l'église des Jésuites, coin Baronne et Commune. 26 sept—15fPP

ÉCOLE NORMALE D'ETAT.

A Natchitoches, Lne.

La seconde session commencera lundi, 3 octobre 1886, et sera terminée jeudi, 23 avril 1887. Enseignement gratuit.

On peut se procurer des catalogues chez F. F. Hansell & Bros., 30 rue du Camp.

WARREN EASTON,
Surintendant de l'Instruction Publique de l'Etat.
15 Sept—

Institut Gleason & Picard.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

L'OUVERTURE des classes aura lieu le 1er Septembre prochain. Pour Prospectus ou informations, s'adresser à l'Institut, 372 Esplanade, coin Tonti, N. O. 29 août—2m

UNIVERSITE TULANE DE LA LOUISIANE.

Ecole Supérieure, Collège, Université, Départements de Droit et de Médecine.
WM. PRESTON JOHNSTON, L. L. D.
Président.

Les cours du Collège et de l'Ecole Supérieure commenceront le 7 Oct. Les examens d'entrée auront lieu les 4, 5 et 6 Oct. Les cours classiques comprennent l'enseignement de la Littérature, des Mathématiques, des Sciences Naturelles, de la Mécanique, du Commerce.

Corps enseignant complet. Les langues modernes sont enseignées, et les élèves se livrent à des exercices manuels.

Conditions modérées.

On peut se procurer des catalogues auprès du Secrétaire de l'Université. 10 août—3m

Avis Spécial.

Bureau du New Orleans City and Lake Rail Road Company—No 102 rue Canal, au premier—Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1886.—A une réunion régulière du bureau de la Direction tenue le 8 courant un dividende trimestriel de un dollar et cinquante cents par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 11 octobre 1886. Les livres de transfert seront fermés à partir du 1er au 11 octobre. W. E. LEVERICH,
25 sept—au 11 oct Secrétaire

A louer

UN MAGASIN situé à un ilet de la rue du Canal, très bon emplacement pour n'importe quel genre d'affaires. Conditions modérées. S'adresser au Restaurant de la Louisiane, No 107 rue de la Douane 26 sept—1 sem

DANIELS & SCHLIEDER,

Seuls chargés de la mise en bouteilles de la bière fabriquée par la **Louisiana Brewing Co.,** et

DESTINÉE A L'EXPORTATION.

Nos 744 et 746 rue Tchoupitoulas.
Nos 49 à 55 rue Waters,
Téléphone No 1014.
30 juin—3 m

G. Léaumont,

Pharmacie homéopathique,

—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE
Téléphone No 406. Nlle-Orléans.
8 août—3m

SIGNAUX D'INCENDIES.

Boîtes.

3 Tchoupitoulas et Vallum.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julia.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 8 Girod et O. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stem, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
61? Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
61? Reynes et Dauphine.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

—

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—Et—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 [illegible] S - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. M. Asbury vs. Wm B. Sparrow.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rendon (ci-devant Seconde), Lopez (ci-devant Trouiseine), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit ilet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade à l'avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18,761, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ces salut:

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878, assessées au nom de George O. Norcross faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District ou District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Brainard, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'ilet No 264, le dit lot 15 mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.

Et, attendu que le 24me jour de mars 1875, à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Caroline Flournoy, A. S. Badger, alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après avoir conformé à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane et a ensuite le 15me jour de septembre 1885 d'après un acte pardevant G. H. Thompson, conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norcross, laquelle dite vente a été confirmée par l'auditeur George B. Johnson le 23me jour de mars 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette cour pour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connue comme statuts revisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété, sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la dite propriété, s'il y a informalité dans les procédures, publications, assessments, descriptions ou adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci-dessus, ou s'il y a eu la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis, ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites, à toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi ci-tées plus haut, ne devront pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1883.
Signé N. H. RIGHTOR
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.
Signé, JAS. D. RANKIN,
Député Greffier.

Une copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28sept—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

1. Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite en la ville de la Nlle-Orléans le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886 dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Lavergne, percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ... [illegible] ... la propriété ... décrite ci-après.

[illegible]

JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
Copie exacte.
Jas. D. Rankin, Sous Greffier.
17 sept—24 Oct 1,8,15 1s.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Vve S. C. Kerr vs. ses créanciers—No 18,814—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Mme Vve Stephie C. Kerr, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, le MERCREDI, 13me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR,
Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
1er oct—3f au 13 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Buts vs. ses Créanciers—Division—No. 18,790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Buts soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le JEUDI, 28me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, que Ernest T. Florance, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26sept—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry Spillman vs. ses créanciers—No 18,641—Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Spillman, insolvable, soit convoquée pardevant J. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 4me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., pour élire un syndic à la place de William Drott, ci-devant élu et pour voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
26 sept—3f au 10 j

Succession de Mme Zoé Dumas,
Veuve W. F. Chapman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,010—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Zelia Fortier, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26sept—26,30—5 oct.

Succession de Théodore Hein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,753—Division E—Attendu que Isaac Hein a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Théodore Hein décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 sept—26,30 oct 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon M. Carter vs. l'Etat de la Louisiane ?

Première Cour Judiciaire de District, Paroisse de Caddo.—No. 1649.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose, estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $90,588.15 et se composant conformément au dit inventaire en propriétés personnelles comme suit:

Meubles de chambre de la défunte de $808.40, meubles au local No. 40 rue Bassin $3,200.35, comptant $2,624.15, bijoux $3,942.50, réclamation $232.75, et immeubles comme suit:

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bassin, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan de J. A. D'Hemecourt, député-voyer, annexé par référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10,000, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire pris par F. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le lot No. 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de 18 pieds 3 pouces et 100 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les dits lots et autres qui font face à la dite allée; estimé à $15,000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 191 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; estimé à $22,000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St-Charles, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au pied américain, 23 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles; estimé à $5,000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant sujet à toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1sept—18 25—oct 2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdeleine Grasser, tutrice etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Conti, St Pierre et Royale [illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux, pour payer et satisfaire la dette pour prix sur le capital due aux plaignants, à savoir: [illegible]

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—11 18 25—2 9 13 oct

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Robert Carey & Co vs Healy & Co, composée de J. J. Healy et M. P. Healy, individuellement et in solido.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No 13,174—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. I. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre les rues St-Charles et Carondelet, le MARDI 5 octobre 1886, à midi la propriété suivante décrite ci-dessous à savoir:—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire J. J. Healy dans et pour 10 actions du Pelican Insurance Co. of New Orleans d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
25 sept—25 29—oct 5

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

Sur la demande de John Boyd, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, jr et Eloise C. McCaw:—

Attendu que, John Boyd, tuteur des susdits mineurs par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour,
JULES VIENNE,
21 sept—1f p s p 30 j Député Greffier.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

Doses—Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la **Constipation,** il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion,** ou **Dyspepsie,** les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie,** les **Désordres Bilieux,** et la **Jaunisse,** les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers,** engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes** et **Refroidissements,** prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dyssenterie,** causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie,** et la **Sciatique,** souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins,** et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression,** et **l'Écoulement Pénible des Menstrues,** trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et Maison double, à deux corps de logis rue des Remparts No. 450.

Actions d'assurance.

Succession de Peter M. Petersen.

No. 18,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 novembre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan "Arcade," rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1886 signé par N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé—

Les propriétés et actions suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

—Actions—

Cinq actions du fonds capital du "New Orleans Insurance Association" de $30 chacune d'après certificat No. 393, daté 18 novembre 1874.

Une action du fonds capital du "Merchants Insurance Company" de $100, d'après certificat No 215, daté 15 juin 1879

—Propriétés foncières—

L'encoignure des rues Baronne et Girod

Une portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, composée des lots A et B mesurant ensemble 25 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne, sur 128 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Girod de la 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Girod de la 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod de la 102 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Girod et 96 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Baronne. Ensemble une grande bâtisse en briques à deux étages, avec vérandah en fer, faisant face aux deux rues.

La bâtisse à l'encoignure est occupée comme un magasin d'épicerie et les étages supérieurs comme résidence. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale ayant 11 chambres, une autre bâtisse basse en briques faisant face à la rue Girod ayant 3 chambres, gaz, citerne, etc. etc.

La propriété ci-dessus est louée à bail jusqu'au 30 juin 1890 à raison de $50 par mois. La locataire actuelle faisant toutes les réparations nécessaires à ses propres frais durant le terme du présent bail.

Maison à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville dans l'ilet renfermé par les rues Remparts, Bourgogne, Union et Français, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double couverte en ardoises, ayant six chambres, galerie vitrée et deux cabinets. Une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cour briquetée entre les deux bâtisses, arrière cour, deux citernes, puits, lieux d'aisance, double, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Ch. A. Bel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acquéreurs.
2 oct—2 9 16 23 30—6 n

Meubles de Maison.

Succession de Peter M. Peterson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,727

Par JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI 13 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, rue des Remparts No 450 entre les rues Union et Français, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 29 septembre 1886.

Un lot de meubles meublant, bijouteries, etc. le tout d'après inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant.
2 oct—2 7 13

Succession de David Neuhart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 1—354

Par JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1886:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bons-Enfants, Amour, Port et St Ferdinand, lequel lot de terre mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur, le tout d'après le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition les taxes dues pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Peter J. Kraemer, notaire.
19 sept—25—Oct 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de campagne dans le 3ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississippi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan:

No 18,191. Succession de Veuve Jacques Théodule Camus. No 3089—Succession de feue Veuve John T. Hamlin. No 18,190—Succession de Firmin Alphonse Camus.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi précis à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à des ordres de cour rendus dans les susdites successions par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le quatre du courant, il sera vendu pour le compte des susdites successions, les propriétés suivantes, savoir:—

1° Une certaine portion de terre désignée par la lettre A sur un croquis plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme veuve J. T. Camus, fait par Omer Villeré, notaire, le 27 août 1869—située dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du Mississippi au dessous du canal Verret, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur entre lignes [illegible] aux Etats-Unis et au-dessous par la propriété de J. Kohn sujet à un droit de passage en faveur du lot B par un chemin de 20 pieds de largeur du chemin public en face jusqu'à l'endroit où ce chemin ... la lettre B ainsi qu'il est mentionné sur le dit croquis.

2° Une autre portion de terre désignée par la lettre B d'après le susdit croquis ... [illegible]

A la succession de Madame Hamlin dans la proportion de 60|13072.

Et à la succession de Firmin Alphonse Camus dans la proportion de 60|13072.

Termes et conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
7 sept—7,11,18,25—2 9 oct

Successions consolidées de Mathilde Jourdan, épouse décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rosinette Beauregard et Alcide Beauregard.

Par JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 9 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 août 1886:—

Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Antoine, Annette, Girod et St-Jean Baptiste, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant 4 pièces, cuisine double avec galerie derrière, deux citernes, lieux d'aisance, puits, etc. etc.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Rob. J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—4, 11, 18, 25—oct 2, 9.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

No. 220 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou. Un magnifique double corps de logis en bois. Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MARTHA ANN WYCOFF par son premier mariage, femme divorcée de AUGUSTIN F. THOMAS et décédée femme de CHAS. E. NASH.

No. 18,608—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

Par SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau, 46 rue Royale—Le SAMEDI 16 octobre 1886 il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 septembre 1886, pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci-après, à savoir—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Roman, Prieur, Hôpital** et le **Chemin du Bayou,** désigné par la lettre A, d'après un plan dressé le 10 septembre 1886, par E. Surgi, ingénieur civil, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Ant. Doriocourt, notaire, le 10 septembre 1886, d'après le dit plan le dit terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue **Roman,** sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique double corps de logis avec attic, ayant en tout, quelque cinq chambres au rez de chaussée et — chambres dans l'attic, aussi une bâtisse à deux étages au fond avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, et adjacente à celle-ci, désigné par la lettre B sur le dit plan mentionné ci-dessus et mesurant d'après celui-ci, en mesure américaine 25 pieds 6 pouces de face à la rue **Roman,** sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront au dessus de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
15sept—15 18 25—oct 2 9 16

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degalie, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 18,275.

Par B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Lazarus juge de la dite Cour en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2, dans l'ilet No 34, conformément à un plan de Mandeville déposé au bureau du recorder de cette paroisse, ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles, s'étendant et se bornant à la ligne de la propriété de M. Chas. L. Grandeau dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou le côté supérieur par le terrain appartenant à Jean Eugène Caillot et au-dessous du côté inférieur par le lot appartenant à Eugène Caillot.

Conditions—Comptant.

Acte de cette pardevant Robt J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 sept—26—2 9 16 23 30 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Successions de Valery Montal et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 5,434

Par B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge, maintenant absent en congé, en date du 18 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Bons Enfants, Marais (anciennement Morales), Cooper et Louisa. Le quel lot forme l'encoignure des rues St Claude et Cooper, mesure au pied américain 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Cooper entre lignes parallèles.

Conditions comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant F. Zengel, notaire. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21sept—21 25—oct 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,850

Par B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 23 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, conformément à et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, actuellement en congé, daté le 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci-après à savoir:

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No 120 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. 18sept—15—2 9 16 23oct

PAR J. V. GOURDAIN,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Viavant Sr

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 18,598

Par J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville — SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour division E actuellement absent en congé daté le 10 septembre 1886, il sera vendu pour le compte de ladite succession la propriété décrite ci-après appartenant à ladite succession à savoir:

Une portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 1517, borné par les rues Broad, Lapeyrouse, White et Laharpe.

Laquelle portion de terre mesure en mesure américaine, 38 pieds 6 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, il est composé du tout le lot No 30 qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 ou à 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Pilié à Murray le 10 mars 1869 déposé au bureau de A. Doriocourt, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud notaire, aux frais de l'acquéreur.
4sept—14 18 25—oct 2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

Emplacement pour Grocerie et résidence.

Coin des rues Magasins et Tolédano. Cottage et terrain adjacent No 932 rue des Magasins, près de l'Avenue de la Louisiane

Succession de Christophe Ullmann

No 18,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu de quatre ordres de cour de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 30 & 31 août 1886 il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

1°—**La résidence et le magasin en bois à deux étages, &c.,** au coin nord-est des rues Magasins et Tolédano dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, Tolédano et Pleasant, désignés comme lot No 12 et mesurant 32 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds et 30 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8 qui y est adjacent dans le fond. Cette propriété fait face à la station du chemin de fer de la rue des Magasins, et est un bon emplacement pour des affaires et l'on est toujours certain d'avoir de bons locataires.

Les loyers sont actuellement à $42 par mois.

2°—**Le cottage en bois à un étage** au No 932 rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'Avenue Louisiane. Le terrain est désigné par le No 15 et mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 159 pieds et 3 pouces, entre lignes parallèles. Le cottage est éloigné de la rue à une galerie devant et derrière et environ cinq ou six chambres. Le voisinage est excellent et une double ligne de chars urbains passent devant.

3°—**Une portion de terre** au fond et contigu au dit lot No 15 décrit ci-dessus se trouvant derrière les lots Nos 28 et 29 et mesure 30 pieds parallèle aux rues Magasins et Constance, et 31 pieds 2 pouces, plus ou moins en largeur parallèle à l'Avenue Louisiane et à la rue Delachaise.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final garantis par hypothèque spéciale et bien du vendeur sur la propriété vendue. 5 pour cent frais d'avocat, assurance et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement au dessus du montant de leurs adjudications de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Peter J. Kraemer, Esq., notaire.

Et à la même place et à la même heure—

5 actions du capital du N. O. Insurance Association.

Une paire de boucles d'oreilles en diamant et une chaîne or pour le cou et un médaillon.

Conditions—Comptant.
5 sept—5,18,25—2,9 oct.